



Falsification de testament

Par **didillon emma**, le **26/05/2017** à **17:08**

Bonjour,

Suite au décès d'un membre de ma famille et suite à quelques problèmes administratifs concernant le testament, j'ai appris qu'un membre de ma famille, avec l'aide de son avocat ou de son notaire, avait falsifié le document original dans le but de recevoir un héritage plus conséquent...

J'aimerais que justice soit faite et que le testament puisse être véritablement respecté. Que puis-je faire d'un point de vue juridique ? Puis-je porter plainte contre cette personne ? Si oui quelles en seront les conséquences ? Si quelqu'un doit être sanctionné est-ce le membre de ma famille, la tierce personne qui l'a aidée ou bien les deux ?

Par **Visiteur**, le **26/05/2017** à **17:46**

Bonjour,

Rechercher la preuve qu'il y a eu falsification est une démarche complexe que vous ne pouvez pas faire seul.

En effet, seul un avocat spécialisé en succession pourra lancer les requêtes auprès des experts, pour analyser directement le problème et éviter une perte de temps et d'argent.

Par **LFD Criminalistique**, le **01/06/2017** à **17:35**

Bonjour,

En effet, il faut faire expertiser le testament par un expert en écritures et documents.

Si le testament est olographe, une copie nette et quelques écrits et signatures du testateur, datant de la même époque, devraient suffire aux experts pour authentifier le testament ou prouver la falsification.

Pour les autres modalités testamentaires, il faut faire expertiser le document original dans le but de vérifier la présence ou l'absence de rajouts, de gommages, de photomontages, etc. Sur une photocopie, seule la signature peut être expertisée, étant souvent imitée, falsifiée,

copiée/collée, etc.

C'est souvent le problème dans ce genre d'affaires: l'accès aux supports originaux, précieusement gardés par les faussaires et/ou les notaires.

Cordialement,

LFD Criminalistique.

Par **youris**, le **01/06/2017** à **17:53**

bonjour,

il vous appartient de faire, contre les supposés faussaires une procédure devant un tribunal qui nommera un expert avec tous les aléas d'une procédure judiciaire longue, coûteuse et incertaine.

sans oublier que si vous êtes débouté de votre demande, vos adversaires pourront se retourner contre vous.

salutaires